



Association
des Bibliothécaires
de France

Deux nouvelles bibliothèques labellisées dans la Charte Bib'lib

En 2018, l'ABF a publié la Charte Bib'lib, charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques. Celle-ci proclame le rôle essentiel des bibliothèques afin de permettre au citoyen de s'informer, d'apprendre, de partager, de créer et diffuser des savoirs. Par l'intermédiaire du processus de labellisation, il s'agit à la fois d'encourager les professionnels et les décideurs (élus, DAC, DGS, DSI,...) de s'impliquer dans ces enjeux de société mais aussi de valoriser les actions menées dans ce domaine notamment auprès du grand public.

Deux nouvelles bibliothèques viennent d'obtenir le niveau 1 du label "Accès ouverts aux savoirs et à l'information" :

- Médiathèque de Domérat (Allier)
- Médiathèque Johel Coutura de Blaye (Gironde)

Les trente-sept bibliothèques ayant adhéré à la Charte Bib'lib sont visibles sur [cette carte](#).

À noter qu'en 2023, la durée du label fixée à 3 ans sera appliquée et toutes les bibliothèques ayant obtenu un label seront contactées en début d'année pour renouveler leur demande et fournir les documents permettant de s'assurer qu'elles continuent à appliquer la Charte.

Les bibliothèques intéressées par l'un des labels ou susceptibles de renouveler leur label peuvent d'ores et déjà envoyer leur candidature pour 2023. La procédure est décrite ici dans un document en ligne. Le comité Bib'lib se tient à leur disposition pour les accompagner dans cette démarche.

Contact :

[Télécharger l'article](#)